

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 03 décembre 2020 à 19 heures

Etaient présents :

Mme Irène THIBAUT Maire	Mme Christelle PICARD Conseillère
M. Frédéric PORTE Conseiller	M. Sylvain BOUCHERAT Deuxième adjoint
M. Philippe TOURATON Conseiller	M. Patrick JACQUET Conseiller
Mme Agathe BERTHONECHE Conseillère	Mme Nadège PASTOUT Conseillère

Monsieur Nicolas DESESSART a donné pouvoir à Madame Agathe BERTHONECHE

Monsieur Denis PAJOT a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOUCHERAT

Madame Laure CHAILLOT

Monsieur Frédéric PORTE est nommé secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Madame la Maire demande à ce que soit retiré à l'ordre du jour :

Transfert de la compétence PLUI aux communautés de communes, celui-ci étant repoussé au 30 juin 2021

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Rythmes scolaires RPI Senneçay-Vorly pour l'année scolaire 2021-2022 :2

Madame la Maire donne la parole à Madame Agathe BERTHONECHE Directrice de l'école de Senneçay.

Madame Agathe BERTHONECHE rappelle les horaires de l'école de Senneçay sur 4 jours :

8H50 - 11H50 et 13H20 - 16H20 (l'école de Vorly a un décalage de 5 mn sur ces horaires en raison du service de transport scolaire en place entre les deux écoles du RPI).

Qu'il y a lieu de savoir si l'on conserve la semaine de 4 jours en dérogation à la réglementation.

Suite à une question de Monsieur Frédéric PORTE, Madame Agathe BERTHONECHE précise qu'une majorité des parents d'élèves de l'école de Senneçay souhaite le maintien des horaires actuels.

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Madame Agathe BERTHONECHE ne prend pas part au vote):

- sollicite les services académiques pour le maintien de la dérogation pour la rentrée scolaire 2021-2022,
- de continuer les horaires habituels à savoir : 8H50 - 11H50 et 13H20 – 16H20.

Demandes de subvention

- Secours populaire

Madame la Maire donne lecture d'une demande de subvention de la part du secours populaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention d'un montant de 150,00 € au secours populaire.

- Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)

Madame la Maire donne lecture d'une demande de subvention de la part de l'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP) pour 2021 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas attribuer une subvention à l'AFSEP.

Informations diverses :

- Banque alimentaire

Madame la Maire se réjouit de la participation des habitants de Senneçay à la collecte de la Banque Alimentaire fin novembre.. 544 kg de denrées ont été collectés pour les 9 communes. Senneçay a collecté 73 kg. La distribution des denrées se fera avec les bénévoles dans les prochains jours. Une information sera diffusée sur le site internet de la commune.

- Plainte contre un habitant du lieu-dit Le Clou

Une plainte a été déposée par un habitant du lieu-dit Le Clou et par le maire le 25 septembre 2020 contre Monsieur GRESSETTE au sujet de son élevage de chiens.

Suite à cette plainte, l'inspecteur de l'environnement spécialité installations classées, Monsieur Pierrick ALLÉE, s'est rendu sur site et a constaté que la situation administrative de l'élevage était non

conforme (n° SIRET non-adapté, pas de déclaration d'augmentation de l'effectif des chiens 50 contre 30 prévus) et que le fonctionnement de l'installation était lui aussi non conforme (proximité des habitations). De ce fait, l'exploitant s'est engagé à cesser son activité sur le site du Clou au plus tard le 30 mai 2021 et à tenir informé l'inspecteur de l'avancement du nouveau site d'implantation de son élevage (a priori en dehors de la commune de Senneçay).

- Séminaire des maires et des correspondants Défense

Présentation par Monsieur Frédéric PORTE.

Madame Irène THIBAUT et Monsieur Frédéric PORTE se sont rendus au séminaire des maires et des correspondants Défense du Cher le 16 octobre dernier à l'invitation du Général Frédéric SABIA Commandant les Écoles Militaires du Cher et Délégué Militaire Départemental. Plus de 200 édiles étaient présents.

La présence d'établissements militaires et d'industries de défense est relativement importante dans le département du Cher. Les impacts socio-économiques sont multiples et beaucoup de communes abritent de nombreuses familles de militaires et de personnels civils. Le lien Armées-Société est donc déjà une réalité bien implantée sur une grande partie du territoire du Cher. La mission du Correspondant Défense est donc de fédérer localement toute action sur les problématiques de Défense et de Patrimoine Mémoirel et d'informer les Citoyens à travers des actions pédagogiques ciblées. Toutefois, le contexte sanitaire actuel limite le nombre d'actions.

- Contrat Local Santé (CLS)

Présentation par Monsieur Patrick JACQUET.

Ce projet est porté par le Pays Berry Saint-Amandois. Il est prévu la production d'un festival de santé tournant sur tout le territoire d'année en année. Celui-ci se traduirait en 2021 par une exposition sur la communauté de communes du Dunois. La commune de Senneçay sera probablement concernée. Monsieur Patrick JACQUET se propose d'être le référent CLS pour la commune de Senneçay. Il y a une certaine cohérence car il est déjà le référent Ambroisie

- Autres informations du Pays Berry Saint-Amandois

Présentation par Monsieur Patrick JACQUET.

Le Pays Berry Saint-Amandois peut aider les communes qui en font la demande au financement de l'amélioration énergétique des bâtiments publics, qu'il s'agisse de bâtiments en cours de construction ou déjà existants. Cette aide pourrait intervenir outre les subventions déjà éligibles (DETR, DSTI, ...). La commune de Senneçay pourrait être intéressée pour différents bâtiments mais le projet prioritaire pour 2021 est le projet d'extension de l'école et la construction du bâtiment périscolaire, avec notamment la pompe à chaleur et les panneaux roulants photovoltaïques. La date limite de dépôt des projets est le 29 janvier 2021.

Un projet de Parc Naturel Régional Sud Berry est en train d'être instruit. Il est proposé par le Pays Berry Saint-Amandois et le Pays de la Châtre en Berry. La communauté de communes Le Dunois serait concernée par le projet sans pour autant couvrir tout son territoire. Ainsi la commune de Senneçay ne serait pas intégrée dans le parc, contrairement à Saint-Germain-des-Bois, car elle ne possède pas suffisamment de paysages bocagés.

- Subvention paratonnerre

La préfecture a informé la municipalité que la demande de subvention faite récemment pour rénover le paratonnerre de l'église n'est pas éligible en 2020. Le dossier transmis cette année sera à nouveau examiné en 2021.

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Cette dotation peut représenter jusqu'à 40-50 % du montant HT de travaux portant sur l'entretien de la Mémoire. Cette subvention est cumulable avec la subvention que peut apporter l'ONAC-VG. Le dossier sera déposé en 2021.

- Conseil Communautaire

Madame Irène THIBault a été élue à la commission économie, environnement et tourisme à l'unanimité lors du dernier conseil communautaire. Elle était déjà membre de la commission finances. Deux nouveaux vice-présidents ont également été élus.

L'application CIVOX, qui permet de diffuser des alertes et des informations sur les téléphones portables des habitants d'une commune, a été évoqué au conseil communautaire. Cette application fait partie du bouquet déjà utilisé par la mairie pour la gestion des affaires de la commune (système d'information Berget-Levrault) mais elle doit être activée. La municipalité envisage donc de s'abonner à ce module complémentaire. Une information sera diffusée aux habitants de la commune pour leur indiquer la démarche à suivre.

- Gendarmerie

Madame Irène THIBault a reçu la commandante de la communauté de brigades de Dun-sur-Auron (38 communes). Une nouvelle organisation a été déployée depuis peu avec des patrouilles 24h/24 – 7j/7 qui vont permettre des interventions plus rapides en cas d'appel au 17. Les gendarmes seront donc plus présents et plus visibles sur le territoire.

- Calendrier des conseils municipaux

Madame la Maire propose un calendrier des conseils municipaux pour l'année 2021 :

14 janvier	8 avril	8 juillet	8 novembre
11 février	10 mai	9 septembre	9 décembre
11 mars	10 juin	7 octobre	

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Le vote du transfert de la compétence PLUI à la communauté de communes Le Dunois est repoussé au 30 juin 2021. Pour que cette compétence soit adoptée par la communauté de communes, il faudra que 75 % des membres de la communauté représentant 80 % des habitants le souhaitent.

- Fleurissement

Les plantations au rond-point (45 plants de pervenches et 45 plans de millepertuis) seront faites le 4 décembre par Monsieur Patrick JACQUET et Monsieur Claude THIBAULT.

- Cantine

Du fait de l'absence de réponse de M. Garcia de Saint-Just sur la fourniture des repas et de Madame Corinne Lefebvre, maire de Volry, sur la conformité du véhicule électrique de Vorly pour transporter les plats froids cuisinés entre Saint-Just et Senneçay, Madame la Maire va rencontrer la société Ansamble le 4 décembre pour prolonger le contrat actuel jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021. Initialement, il était prévu de basculer sur des repas élaborés à Saint-Just dès début janvier 2021.

- Syndicat Mixte Eau et Assainissement non Collectif Châteauneuf-sur-Cher – Lapan (SMEACL)

Une réunion du SMEACL s'est tenue la semaine dernière. 3600€ d'admission en non-valeur ont été votés. Une nouvelle campagne de contrôle obligatoire des installations (traitement individuel des eaux usées) sera initiée par VEOLIA à la demande du SMEACL. La commune de Senneçay ne devrait pas être concernée en 2021.

- Balayage de la commune

Le prochain balayage de la commune est planifié le 16 décembre. Monsieur Patrick JACQUET signale que la machine ne passe pas au lieu-dit Le Clou et demande à ce que le parcours soit modifié. Madame la Maire informe le conseil municipal que le contrat a été renouvelé début 2020 et que le nombre de kilomètres de voirie nettoyée est fixé au contrat.

- Travaux sur la commune

Le conseil municipal a passé en revue les travaux en cours dans la commune ou à lancer prochainement. Différents devis ont été présentés par le responsable de la commission travaux :

- Monument aux morts : il est prévu de nettoyer la grille, la pierre du monument, la bordure périphérique, et le remplacement des graviers ;
- Paratonnerre : voir ci-avant. Le devis de la prestation nacelle a été revu à la baisse (longueur du bras de la nacelle plus adapté à la hauteur de l'église) ;
- Bâtiment scolaire et péri-scolaire : la détection des réseaux vient d'être réalisée mais il reste à contrôler les installations électrique et gaz. Ces tâches auront été menées avec un mois de retard sur le planning initial (impact COVID). Il est désormais prévu un début des travaux « bâtiment scolaire et péri-scolaire » fin janvier 2021.
- Réseau eaux fluviales route du Bouchet : le curage du fossé a été réalisé. L'analyse du réseau à l'aide d'une caméra a montré quelques dégâts majeurs (affaissements au niveau du champ cultivé). Il faudra décider en 2021 si la canalisation enterrée sera remplacée par une canalisation plus solide (béton) ou par un fossé (à creuser).
- Avaloirs : la reprise des avaloirs avec le remplacement de grilles va débiter la semaine prochaine.
- Aires de jeux : aucun contrôle de sécurité des installations n'a été réalisé depuis 2003. Ces contrôles seront planifiés en 2021.
- Contrôle sécurité incendie des bâtiments communaux : ces contrôles seront planifiés en 2021.
- Bornes incendie de la commune : aucun contrôle n'a été réalisé depuis 2008. Ces contrôles seront planifiés en 2021.

- Accessibilité aux établissements recevant du public (ERP) par les personnes handicapées : la Préfecture a envoyé un courrier sur la nécessité d'initier les travaux assez rapidement pour se mettre en conformité avec la loi Ad'AP. Un diagnostic a déjà été communiqué à la municipalité il y a quelque temps.
- Défibrillateur : les ERP de catégorie 1 à 4 doivent être équipés de défibrillateur. Pour la commune de Senneçay, cela concerne l'école, la mairie, la salle polyvalente et l'église. Du fait des distances entre les deux blocs de bâtiments, la commune doit donc se doter de deux défibrillateurs. Il reste à étudier leur implantation en lien avec l'arrivée des réseaux. Ces travaux seront traités en commission travaux en 2021.
- Projet de passage en LED (basse consommation) des lanternes du village : un plan de financement est à prévoir ; ce projet sera initié en 2021.
- Travaux divers : besoin de grave au Clou, chasse d'eau de la mairie à remplacer, ballon d'eau chaude du vestiaire de Julien à réparer, remplacement de la lanterne rue du Clou à traiter prochainement en commission SDE, homogénéité de l'allumage des lanternes de la commune pris en compte par le SDE mais reste encore à être mis en œuvre.

Des subventions vont être demandées.